

Avocat d'affaire internationale

Par **zaltanaki**, le **08/05/2018** à **11:26**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en deuxième année de droit et je m'interroge sur mon orientation. En effet, s'il est vrai que je ne sais pas où m'orienter, travailler dans l'international est la seule chose dont je suis certain.

Le métier d'avocat d'affaire internationale me plaît beaucoup et j'aimerais avoir quelques renseignements sur le parcours associé à ce métier.

Faut-il passer le CAPA avant de se spécialiser ? Le barreau de NY est-il une bonne opportunité pour travailler dans un cabinet traitant avec l'international ? Comment y accéder ? Serait-ce plus judicieux de travailler dans un pays anglophone pratiquant la common law ?

Merci pour vos réponses !

Par **antmar**, le **08/05/2018** à **14:14**

[citation]s'il est vrai que je ne sais pas où m'orienter, travailler dans l'international est la seule chose dont je suis certain. [/citation]

[citation]Le métier d'avocat d'affaire internationale me plaît beaucoup [/citation]

Ah la jeunesse, le début des grands rêves... C'est ce que vous voyez de ce métier, son apparence attrayante, les rémunérations, et ce que vous en imaginez qui vous plait. Vous avez encore du temps devant vous, profitez-en pour travailler votre anglais (ai-je besoin de préciser à quel point c'est indispensable) et faire des stages pour découvrir l'envers du décor. Obtenir de bons résultats à la fac est aussi très important.

[citation]Faut-il passer le CAPA avant de se spécialiser ? [/citation]

Pas nécessairement, la spécialisation en "affaires internationales" n'existe pas vraiment, cela recouvre une myriade de domaines différents. Il est possible de faire un M2 généraliste, ou plus spécialisé, selon les goûts de chacun.

On se spécialise le plus souvent en travaillant, donc bien évidemment, après le CAPA.

[citation]Le barreau de NY est-il une bonne opportunité pour travailler dans un cabinet traitant

avec l'international ? Comment y accéder ?

[/citation]

C'est un plus, mais bien loin d'être indispensable, sauf pour quelques domaines très pointus. On y accède en étudiant au minimum un an aux U.S. en un LL.M., ou plus longtemps, en J.D. (3 ans), puis en passant l'examen.

[citation]Serait-ce plus judicieux de travailler dans un pays anglophone pratiquant la common law ? [/citation]

Common law ne veut pas dire affaires internationales. L'étendue même de la common law est en débat chez les juristes anglo-saxons et, pour faire simple, le droit des sociétés américain, ou le droit des marchés financiers n'en relève pas. Mais étudier un ou plusieurs droits étrangers, au besoin sur place, est utile, notamment le droit anglais ou le droit américain. Quant à la question de travailler dans ces pays, le débat est complexe : cela dépend des opportunités professionnelles que vous trouverez, de vos études, d'où vous devriez vous installer, des règles d'immigration (notamment aux U.S.). Préparez-vous déjà à faire (ou venir faire) des stages à Paris !